

Catherine LOCHON
Saintary
23140 RIMONDEIX
Tél. : 05 55 81 70 1

M
MAIRIE DE

Courrier destiné également
à l'ensemble des membres
du Conseil Municipal

Objet :
L'avenir de notre territoire commun

Rimondeix, le 27 janvier 2014

M

A la veille d'élections municipales, le « citoyen lambda » que je suis tient à vous soumettre quelques interrogations concernant le passé, le présent et l'avenir d'un petit bout de territoire creusois dont vous administrez une des communes. Pour comprendre ce courrier, je vous invite à traverser trois périodes couvrant un peu plus d'une centaine d'années...

PASSÉ

Il était une fois, à la fin du siècle dernier, d'innombrables exploitations minières en Creuse... Or, antimoine, uranium...

Gros plan sur certaines d'entre elles regroupées sous l'appellation « **Permis de Villeranges** » - cela vous dit sans doute déjà quelque chose !... Ce permis a donné suite à toutes sortes d'opérations minières ;notamment sur le lieu-dit « Les Farges » et aussi sur celui de « Varennes ». Pour vous, ce nom de « Varennes »évoque, bien entendu, 2 des lieux de captage de notre eau « potable »...Seulement, vous l'aurez compris, qui dit forage ou exploitation minière dit, inévitablement, perturbation de l'environnement avec libération d'arsenic... Budelière avec sa mine du Châtelet dont la dépollution vient de s'achever en est un triste exemple (avec, entre autres, sa dramatique pollution de la Tardes entraînant la mort de bovins). A cet endroit de ma lettre, je vous laisse envisager les réponses à cette question... Quels avantages tirons-nous aujourd'hui de cette période ?

PASSÉ PROCHE

De l'arsenic dans l'eau du bassin de Gouzon... Bizarre !... Cependant... de l'arsenic « il y en a partout en Creuse » ai-je entendu souvent...

Pour mémoire, **la norme est de 10 µg./l. (depuis le 25.12.03, au lieu de 50µg./l.)**
2003-2004, la teneur moyenne en arsenic pour notre Bassin en eau « potable » est d'environ 25µg./l. (!)

Selon les notices d'information du SIAEP, les valeurs communiquées au « grand public » (dont je fais partie) sont les suivantes...

2003 : 19 µg./l. 2005 : 25 µg./l. 2006 : 39 µg./l.
2007 : 39 µg./l.

Février 2007
Mise en service de la
STATION DE TRAITEMENT
de l'eau du Bassin de Gouzon (pour éliminer l'arsenic !)

Les mesures qui ont fait suite sont les suivantes...

2008 : ? 2009 : **12,4 µg./l.** 2010 : 9 µg./l.
2011 : **15,5 µg./l.** 2012 : 9,9 µg./l.

Ces valeurs révèlent que la station de traitement est souvent inefficace !
(Réflexion personnelle :Lorsqu'il y a 9,9 µg./l, il serait souhaitable que des contre-mesures soient faites par un organisme indépendant... mais le citoyen lambda que je reste fait confiance...).

PASSÉ PLUS PROCHE ENCORE

Projet de décharge en 2009... Là, les élus que vous êtes montent au créneau, les administrés signent une pétition « contre ». On « brandit » **la seule nappe phréatique de la Creuse** comme bouclier ; on s'appuie également sur la protection d'une Réserve Naturelle Nationale qu'est **l'Etang des Landes** et...

ÇA MARCHE !Le projet est abandonné ! Félicitations !

AUJOURD'HUI

Le PER (Permis Exclusif de Recherches)de Villeranges est accordé par arrêté du 18 novembre 2013 à la Société COMINOR, filiale du groupe La Mancha Ressources, basée au Canada, revendue par AREVA au milliardaire égyptien Naguib Sawiris...

Et il est question de creuser encore et encore, là même où on a déjà creusé à la fin du XXe siècle ! La Société COMINOR avance ses garanties équivoques... Notamment, les propriétaires concernés peuvent s'opposer à des forages déjà programmés (???) ; on argue une manne d'emplois (bizarre, au Soudan, sur le site d'une autre mine de la même société, le nombre d'emplois y compris les « qualifiés » non locaux n'excède pas la trentaine...)... Les creusois doivent réveiller leur bon sens et je vous fais confiance pour passer le message... Quels bénéfices avons-nous à attendre de cette nouvelle intrusion minière (et je ne parle pas de la dégradation des voies de circulation et chemins ni des perturbations sonores...) ?

Pour finir, je me permets d'attirer une ultime fois votre attention... Suite à l'étudedudossier, avec tout le civisme qui me caractérise, je m'apprête à acheter mes bouteilles d'eau minérale comme il était fort recommandé de le faire par le SIAEP en 2005 jusqu'au fonctionnement de la station de traitement... et à payer ce qu'il voudra bien me délivrer comme eau impropre à la consommation...

Je dis ces derniers mots avec émotion et colère... Je sais que vous comprendrez car, en définitive, le citoyen lambda, c'est vous aussi, vos enfants (qui deviennent un peu les miens pour ce qui est de la responsabilité présente)... Bref, vous buvez de l'eau tout comme moi **ET VOUS NE POURREZ PAS DIRE QUE VOUS NE SAVIEZ PAS...**

DONC... Et je vous laisserai avec cette conclusion...

**Utilisez de tous vos pouvoirs pour mettre un terme à cette ultime tentative
d'empoisonnement de notre bien commun le plus précieux...**

L'EAU !

(dont le manque a été si cruellement vécu en 2003, lors de la CANICULE ...)

Les élections à venir définiront votre volonté debien servir vos administrés...

Veillez agréer, M, mes sentiments attentifs

Catherine LOCHON

Note : Je vous laisse apprécier les recherches qui ont déterminé ce courrier (tous les chiffres et informations sont extraits de documents officiels et ont été vérifiés)
Ce courrier est envoyé aux 18 communes consommant l'eau du SIAEP du Bassin de Gouzon
Copies à des interlocuteurs choisis dont les Ministères concernés.

Loi constitutionnelle n°2005 – 205 du 1^{er} mars 2005

ARTICLE 2 DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.